

DÉLIBÉRATION N° 2025-125  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :	
<b>5 décembre 2025</b>	
Date de séance :	
<b>11 décembre 2025</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>12 décembre 2025</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	24
Procurations	1
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René		X	
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	BUIILLARD Michel
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy		X	
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti		X	
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

**OBJET :**

**PORTANT OUVERTURE  
 ANTICIPEE DES CREDITS  
 D'INVESTISSEMENT POUR  
 L'EXERCICE 2026.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

24 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2311-1, et L2121-12 ;
- Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
- Vu** l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;
- Vu** la circulaire n° 1942 et n° 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;
- Vu** la circulaire n° 8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;
- Vu** la délibération n°2025-01 du 27/02/2025 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2025 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete ;
- Vu** la délibération n°2025-15 du 25/03/2025, approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2024 de la commune de Papeete ;
- Vu** la délibération n°2025-17 du 25/03/2025, approuvant le budget principal 2025 de la commune de PAPEETE ;
- Vu** la délibération n°2025-65 du 24/05/2025, modificative n°1 du budget principal de la commune de Papeete ;
- Vu** la décision n°2025-48/DAF du 13/06/2025, modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°2025-84 du 01/09/2025, modificative n°3 du budget principal de la commune de Papeete ;
- Vu** la délibération n°2025-122 du 30/10/2025, modificative n°4 du budget principal de la commune de Papeete ;
- Vu** la délibération n°2025-124 du 11 décembre 2025 portant rectification de la délibération n°2025-122 du 30 octobre 2025 ;
- Vu** le rapport n°2025-77 du 11 décembre 2025 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux finances.

**EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

**ADOPTE**

### **Article 1**

Jusqu'à l'adoption du budget principal de l'exercice 2026, le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Total des crédits d'investissement ouverts en 2025</b>	<b>Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2026</b>
--	--------------------------------------	---	---

**Chapitre 20**

2031	Frais d'étude	725 320 960	180 000 000
2051	Concessions et droits similaires	31 746 108	7 500 000

	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Total des crédits d'investissement ouverts en 2025</b>	<b>Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2026</b>
--	------------------------------------	---	---

**Chapitre 21**

2111	Terrains nus	182 724 300	45 000 000
2115	Terrains bâtis	306 100 000	75 000 000
2128	Autres agencement et aménagement de terrains	345 383 079	85 000 000
2135	Installation générale, aménagement et construction	428 811 036	105 000 000
2151	Réseaux de voirie	524 632 136	130 000 000
2152	Installation de voirie	75 401 604	18 000 000
21531	Réseaux d'adduction d'eau	73 600 000	18 000 000
21533	Réseaux câblés	11 519 665	2 700 000
21534	Réseaux d'électrification	342 749 563	85 000 000
21568	Autres matériels d'incendie et défense civile	8 915 780	2 200 000
21578	Autres matériels et outillage de voirie	1 000 000	200 000
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	56 575 974	14 000 000
2182	Matériel de transport	112 671 445	28 000 000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	77 677 518	19 000 000
2184	Mobilier	7 227 615	1 800 000
2188	Autres immobilisations corporelles	128 599 199	30 000 000

**Chapitre 23**

2313	Immobilisations en cours construction	104 800 000	25 000 000
------	---------------------------------------	-------------	------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>871 400 000</b>	
----------------------	--	--------------------	--

**Article 2**

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget principal 2026 de la commune de Papeete.

**Article 3**

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Sylvana PUHETINI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD



## COMMUNE DE PAPEETE

### RAPPORT N° 2025 – 77

#### relatif à un projet de délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de ne pas retarder l'exécution du budget en investissement pour l'exercice 2026, il est nécessaire de prendre une délibération qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

La proposition est d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement pour un montant **de 871 400 000 francs** (Huit cent soixante et onze millions quatre cent mille francs), aux comptes ci-après :

- 2031 : « Frais d'étude » 180 000 000 francs
- 2051 : « Concessions et droits similaires » 7 500 000 francs
- 2111 : « Terrains nus » 45 000 000 francs
- 2115 : « Terrains bâtis » 75 000 000 francs
- 2128 : « autre agencement et aménagement de terrains » : 85 000 000 francs
- 2135 : « Installation générale, aménagement et construction » 105 000 000 francs
- 2151 : « Réseaux de voirie » 130 000 000 francs
- 2152 : « Installation de voirie » 18 000 000 francs
- 21531 : « réseaux d'adduction d'eau » 18 000 000 francs
- 21533 : « Réseaux câblés » 2 700 000 francs
- 21534 : « Réseaux d'électrification » 85 000 000 francs
- 21568 : « Autres matériels d'incendie et de défense civile » 2 200 000 francs
- 21578 : « Autres matériels et outillage de voirie » 200 000 francs
- 2158 : « Autres installations, matériel et outillage techniques » 14 000 000 francs
- 2182 : « Matériel de transport » 28 000 000 francs
- 2183 : « Matériel de bureau et matériel informatique » 19 000 000 francs
- 2184 : « Mobilier » 1 800 000 francs
- 2188 : « Autres immobilisations corporelles » 30 000 000 francs
- 2313 : « Immobilisations en cours-construction » 25 000 000 francs

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026.

Papeete, le 11 décembre 2025  
Le Rapporteur,

Madame Alice RIJKAART  
6<sup>ème</sup> adjointe au maire déléguée aux finances.